



Genève, 29 mars 2010

## ***Garantie d'un enseignement de qualité***

**Décrété par le corps enseignant du département de langue, littérature et civilisation  
allemande de l'université de Genève**

### **Préambule**

Le contenu des propositions et possibilités énoncées dans le présent document soulignent le droit des étudiants à un enseignement de qualité au sein du département d'allemand de l'université de Genève. En tant qu'enseignants, nous désirons par ce biais montrer que le rapport d'étudiant à enseignant en ce qui concerne les droits et les devoirs doit évoluer de manière symétrique. À l'instar des plans d'études qui mettent en évidence avant tout les différents devoirs des étudiantes et étudiants au cours de leurs études, nous souhaitons par le document présent et cela sous la forme d'une sorte de *charte* exposer les devoirs et les obligations du corps enseignant.

Dans ce catalogue de *Garantie d'un enseignement de qualité* ne se retrouvent pas des évidences telles que le droit à un enseignement soigneusement préparé, l'usage d'un équipement multimédia (Dokeos) ou l'E-Learning, ni le soutien spécifique, qui découle de la situation linguistique en Romandie, aux étudiants francophones qui est déjà à part entière intégré dans le programme d'étude. Les points qui suivent vont au-delà. Il s'agit d'attentes qui devraient à nos yeux faire partie intégrante d'un enseignement qui implique des responsabilités en plus d'être un modèle pour un encadrement bien pensé et intensif.

### **Nous nous engageons donc à, ...**

- **Un système de mentorat**

...ce que chaque étudiant(e) puisse ainsi avoir un enseignant de son choix comme personne de contact. Des questions qui concernent la planification des études, les séjours Erasmus éventuellement également les stages et les perspectives d'avenir professionnel ainsi que les modalités des passages d'examens pourraient être clarifiées en 1 ou 2 (si nécessaire plus) rendez-vous par semestre.

- **Les attestations écrites et les exposés**

...offrir un encadrement suivi aux étudiant(e)s relativement aux exigences à remplir pour un séminaire, c'est-à-dire :

- a) une discussion avant le travail à rendre et une discussion une fois le travail rendu incluant des conseils relatifs à la thématique, à l'organisation du temps et du travail en soit, des corrections précises ainsi qu'une appréciation conclusive orale ou écrite du travail. Chaque travail devra être corrigé en règle générale dans les trois semaines qui suivent une reddition ponctuelle et rendu expertisé.
- b) Les discussions préparatoires à un exposé ménageront le temps nécessaire à l'élaboration et à la correction des feuillets d'exposés et autres plans.

- Transparence des notes

...informer les étudiant(e)s sur les critères pris en compte lors du processus d'une évaluation notée. À cet effet les enseignants se doivent d'être disponibles en tout temps pour expliquer ces critères d'évaluation d'une attestation écrite, d'un examen oral ou écrit.

- Partenaire Tandem

...mettre en contact, selon les possibilités, les étudiant(e)s francophones qui le souhaitent avec un(e) étudiant(e) germanophone – et vice-versa – pour exercer la conversation et s'entraider dans l'apprentissage de la langue ainsi que pour les travaux à rendre tels que les feuillets d'exposé ou les attestations écrites.

- Assemblée générale

...tenir une assemblée générale à laquelle prennent part les étudiant(e)s et le corps enseignant à la fin de chaque année universitaire, afin de remplir ces 2 fonctions :

*Regard critique*

On donne ici la possibilité aux étudiant(e)s d'exprimer leur avis sur l'année qui vient de se terminer et de formuler ainsi leurs critiques positives ou négatives ou leurs vœux.

*Regard en avant*

De même les enseignants obtiennent ainsi la chance de présenter et d'expliquer de manière personnalisée aux étudiant(e)s les cours et séminaires qu'ils proposent l'année suivante.

Cette assemblée générale sert également pour informer et orienter les étudiant(e)s dans la planification de leurs études.